



# Comment je procède sur le site internet ?

## Je crée mon compte ANTS, Pourquoi créer un compte ?

La création d'un compte "usager" vous permet d'effectuer différentes démarches administratives comme une **demande de permis de conduire**, une **pré-demande de passeport biométrique ou de CNI**.

## Comment ça se passe ?

Vous complétez les différents champs demandés et validez votre demande de création de compte en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

**Vous recevrez un 1er mail** vous demandant d'activer votre compte, en cliquant sur un lien : vous aurez un dernier formulaire à remplir afin de choisir, entre autre, votre mot de passe.

Après avoir rempli ce formulaire, **vous serez directement connecté à votre compte**. Vous pourrez commencer vos démarches en ligne.

En parallèle, vous recevrez un second mail vous indiquant l'identifiant qui vous a été attribué. **Avec cet identifiant et le mot de passe que vous avez choisi**, vous pourrez accéder à votre compte pour éventuellement réaliser une autre démarche, ou compléter une démarche entamée.

## Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI/PASSEPORT en ligne et je l'imprime (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité ou passeport).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaire pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI/Passeport (lien pour l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé)

## Et après avoir effectué ma pré-demande CNI ou Passeport en ligne ?

1. Je contacte **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie,
  - o J'apporte le **numéro de ma «Pré-demande CNI/Passeport»**, indispensable à la mairie,
  - o J'apporte également le **numéro de mon timbre dématérialisé**, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
  - o J'apporte également les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande.

## Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI/Passeport dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

## Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne à cette adresse,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.